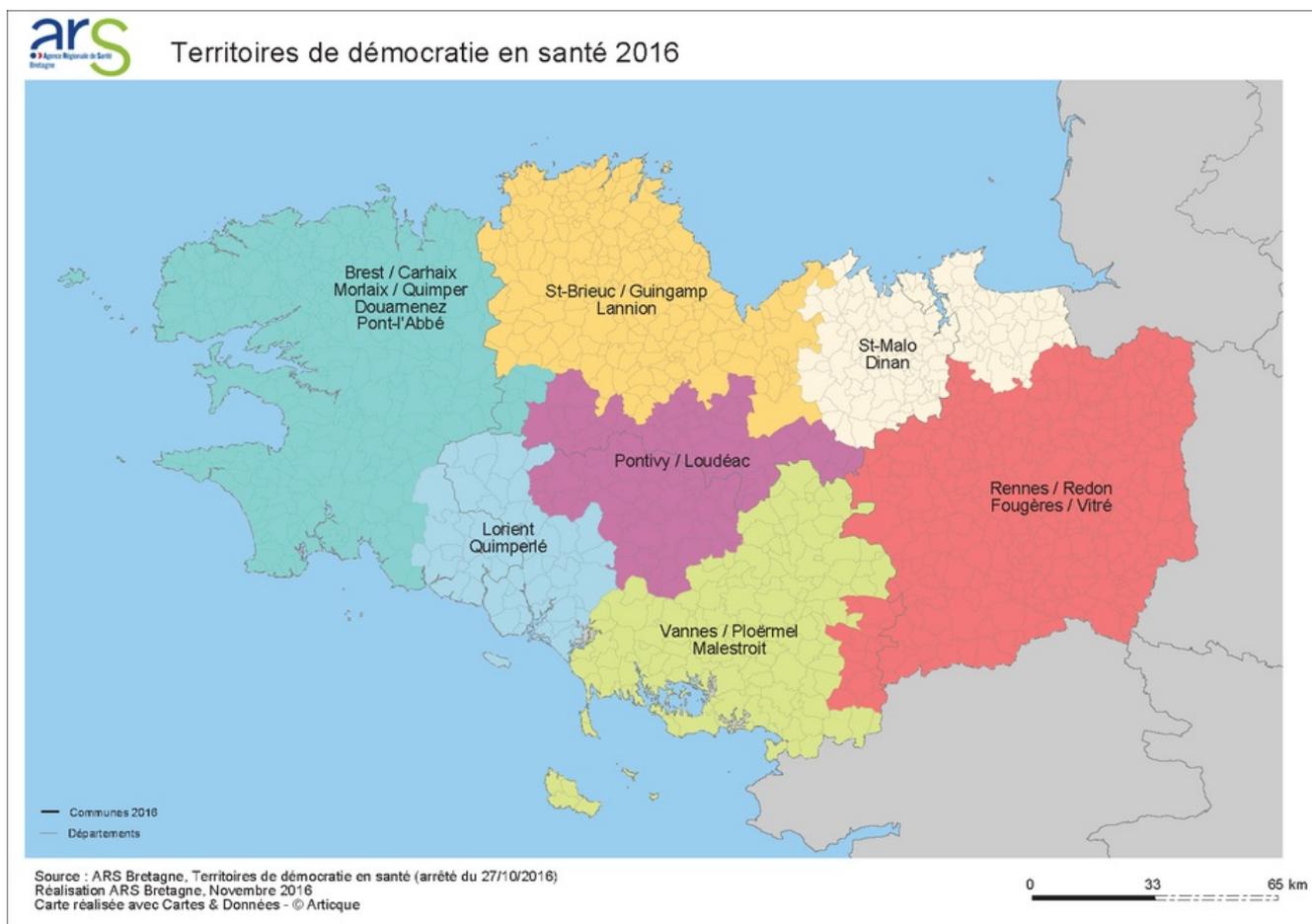


Territoire de santé

Le **territoire de santé** constitue l'unité géographique première pour le découpage des activités de soins dans leur ensemble. Il constitue à ce titre un outil de la politique d'organisation de l'offre de soins, et le premier acte de la démarche de régulation régionale du système de santé.

Le **Conseil Territorial de Santé** est l'instance de concertation du territoire de santé. Elle contribue à la mise en œuvre et à l'évolution du Projet Régional de Santé. Sa large ouverture aux acteurs de santé permet de rapprocher le centre de décision des acteurs de santé des territoires et en fait un instrument de la démocratie sanitaire.



Standard : 02 97 06 90 90

5 Avenue de Choiseul
BP 12233 - Lorient cedex



NUMÉROS UTILES